

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE / CONJOINT RÉGIMES DE RETRAITE PARRAINÉS PAR LA VILLE DE LONGUEUIL

Les régimes de retraite visés par cette désignation sont les suivants :

- Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Longueuil
- Régime de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil
- Régime de retraite des policiers de la Ville de Longueuil
- Régime de retraite des pompiers de la Ville de Longueuil
- Régime de retraite des cols bleus salariés de la Ville de Longueuil
- Régime supplémentaire de rentes des employés non-permanents de la Ville de Longueuil
- Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus de la Ville de Saint-Hubert
- Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de LeMoyno
- Régime de retraite à cotisations déterminées pour les employés de la Ville de Greenfield Park

SECTION I – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Numéro d'employé : _____
(AAAA/MM/JJ)

SECTION II – IDENTIFICATION DU CONJOINT

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____
(AAAA/MM/JJ)

Sexe : Femme Homme

Définition du conjoint

Selon les dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (la « Loi »), le conjoint du participant est la personne qui, à la date de la retraite du participant ou au jour qui précède son décès, suivant la première de ces éventualités :

- a) est liée par un mariage ou une union civile au participant; ou
- b) vit maritalement avec le participant non marié ni uni civilement, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, depuis au moins trois ans ou, dans les cas suivants, depuis au moins un an :
 - i. un enfant au moins est né ou à naître de leur union;
 - ii. ils ont conjointement adopté au moins un enfant durant leur période de vie maritale;
 - iii. l'un d'eux a adopté au moins un enfant de l'autre durant cette période.

La qualité de conjoint s'établit au jour où débute le service de la rente du participant ou au jour qui précède son décès, suivant la première de ces éventualités.

De plus, la naissance ou l'adoption d'un enfant pendant un mariage, une union civile, ou une période de vie maritale antérieurs à la période de vie maritale en cours, au jour où s'établit la qualité de conjoint, peut permettre de qualifier une personne comme conjoint.

Malgré ce qui précède, la personne qui est judiciairement séparée de corps du participant, au jour où s'établit la qualité de conjoint, n'a droit à aucune prestation de décès du régime à titre de conjoint, à moins qu'elle ne soit l'ayant cause du participant ou que celui-ci n'ait transmis un avis écrit contraire à cet effet au comité de retraite.

Veuillez vous référer au règlement de votre régime de retraite pour les particularités applicables le cas échéant.

SECTION III - RÈGLES APPLICABLES

Comme spécifié dans la section IV du présent formulaire, le participant se réserve le droit de modifier la présente désignation en tout temps, sans le consentement écrit du ou des bénéficiaires désignés. La présente désignation est donc révocable en tout temps.

A défaut de nommer expressément un bénéficiaire, les prestations de décès, s'il y a lieu, seront payables aux ayants droit.

Nonobstant ce qui précède, en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les prestations de décès sont payables, s'il en est, au conjoint survivant, à moins qu'il n'y ait renoncé par écrit.

SECTION IV - DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE

Je, soussigné, participant à un ou plusieurs régimes de retraite parrainés par la Ville de Longueuil, révoque, s'il y a lieu, toute désignation antérieure de bénéficiaire, effectuée par testament ou sur un formulaire prévu à cet effet, de tous les régimes de retraite pour lesquels la Ville de Longueuil est actuellement promoteur, et désigne expressément comme bénéficiaire :

A défaut d'un conjoint admissible et à défaut de nommer ci-dessous un ou des bénéficiaires, la prestation de décès, s'il y a lieu, seront payables aux ayants droit.

BÉNÉFICIAIRE 1	
Nom de famille : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____ (AAAA/MM/JJ)	
Sexe : <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme	Lien de parenté : _____

BÉNÉFICIAIRE 2	
Nom de famille : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____ (AAAA/MM/JJ)	
Sexe : <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme	Lien de parenté : _____

BÉNÉFICIAIRE 3	
Nom de famille : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____ (AAAA/MM/JJ)	
Sexe : <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme	Lien de parenté : _____

SECTION V - DÉCLARATION

Je reconnais que cette désignation de bénéficiaire prévaut pour l'ensemble des régimes auxquels j'ai participé et auxquels je participerai dans le futur. Je me réserve le droit de modifier cette désignation en tout temps, sans le consentement écrit du ou des bénéficiaires désignés.

Une renonciation du bénéficiaire précédent doit obligatoirement accompagner cette désignation de bénéficiaire lorsque la désignation antérieure était irrévocable. Toutefois, advenant que le bénéficiaire désigné au présent formulaire décède avant moi et qu'aucune autre désignation n'ait été faite, les prestations de décès, s'il y a lieu, seront payables à mes ayants droit.

Nonobstant ce qui précède, je reconnais qu'en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les prestations de décès seront payables, s'il en est, à mon conjoint survivant, à moins qu'il n'y ait renoncé par écrit.

Date : _____ Signature du participant : _____
(AAAA/MM/JJ)

Date : _____ Signature de l'administrateur : _____
(AAAA/MM/JJ)

Direction des ressources humaines

VEUILLEZ S.V.P. RETOURNER LE PRÉSENT FORMULAIRE À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

stephane.bonin@longueuil.quebec